

Direction des Services
de l'Architecture
Sites

A R R E T E

Le Ministre Secrétaire d'Etat à
l'Education Nationale

Inventaire des Sites

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des Monuments naturels et des Sites de caractère artistique, historiques, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4.

Sur la proposition de la Commission départementale des Monuments Naturels et des Sites du 16 Juin 1943.

A R R E T E

Article Premier

Est inscrit sur l'inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé par le château et ses abords situé sur la presqu'île de Duingt à DUINGT (Haute Savoie)

Parcelles visées :

1 à 11.28 à 32. 164 à 177. Section A1

Délimitation :

Au Nord, à l'Est et au Sud les rives du lac d'Annecy-A l'Ouest les limites Ouest des parcelles 32.9.6.177.

Propriétaires intéressés :

Etat par les Ponts et Chaussées : chataigners

de CERTEAU Nernand à DUINGT 1.2.3.4.

de CERTEAU Raymond à Moulins, 5 à 11 inclus (allier)

DAVIET Jean-Pierre, Maurice, à Duingt 164 à 167.171 à 175.

DUNAND Eugène feu Jean à Duingt, 29.30.31.

LAMOUILLE Joseph, feu François à Duingt 32.

PISSAIRA Jean Claude, feu Joseph à Duingt 28.

ROUPIOZ F. Joseph, négociant 10 Avenue de Chambéry, ANNECY 168.176.177.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du Département pour les archives de la Préfecture, au Maire de la Commune de DUINGT et aux propriétaires intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Pour Ampliation
le Sous Chef du Bureau
des Monuments Historiques
des Sites

signé : illisible

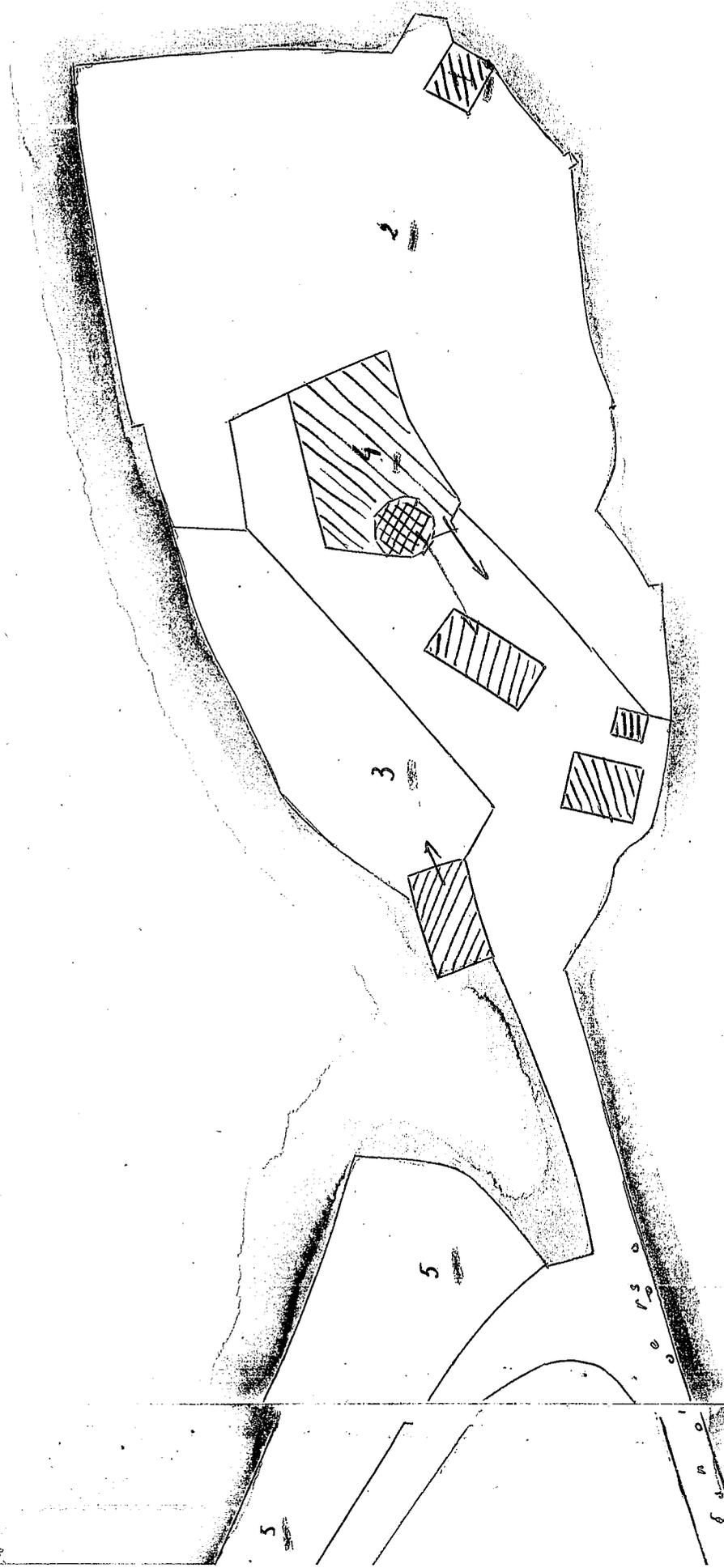
PARIS, le 21 Février 1944

Par délégation.

Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général des Beaux Arts

signé : HAUTECOEUR

Chokson et
Presque Ile
DUINOT



LIUINGT

Section A
Feuille 1

Chateau et Presqu'île

